Communiqué de presse conjoint de MM. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, et Bruno Lemaire, ministre de l'économie et des finances, en date du 23 janvier 2018, sur des sanctions contre des individus et des entités impliqués dans des transferts de matériaux sensibles pouvant entrer dans la fabrication d'armes de destruction massive à destination de la Syrie.

2018-01-23

La France annonce des gels d'avoirs contre des individus et entités impliqués dans des transferts de matériaux sensibles pouvant entrer dans la fabrication d'armes de destruction massive à destination de la Syrie

Par arrêté du 18 janvier 2018 du ministre de l'économie et des finances, la France a adopté des mesures nationales de gels d'avoirs à l'encontre de deux réseaux d'acquisition du Centre d'études et de recherches syrien (CERS).

Le CERS est le principal laboratoire syrien en charge des programmes chimiques et de toxiques de guerre. De nombreux scientifiques du CERS font déjà l'objet de sanctions de l'Union européenne et d'autres Etats.

Ces deux réseaux, leurs sociétés affiliées et leurs dirigeants, sont devenus au cours de ces dernières années des intermédiaires actifs du CERS, facilitant la fourniture de biens entrant dans la fabrication d'armes chimiques, et notamment de précurseurs de toxiques de guerre tels que le gaz sarin.

Les mesures de gel d'avoirs prises par le gouvernement français vont permettre d'immobiliser les fonds de ces réseaux et de bloquer tous les flux financiers vers et à destination de ces groupes sur le territoire français et dans l'ensemble des succursales des établissements financiers français à l'étranger. L'objectif est ainsi d'entraver la capacité financière de ces réseaux à opérer.

Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères et Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances se félicitent de cette action qui marque leur détermination à agir avec fermeté contre de tels agissements.

Pour Jean-Yves Le Drian «la détermination de la France est totale pour obtenir que des responsables de ces crimes abjects finissent par rendre des comptes».

C'est tout l'objet de l'initiative française pour un partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques dont la conférence de lancement va se tenir au ministère de l'Europe et des affaires étrangères le 23 janvier 2018. Les Etats participants à cette initiative, et en premier lieu, la France, alimenteront ainsi des listes de personnes suspectées et à sanctionner. Cette décision intervient donc le jour même de cette conférence pour souligner l'engagement de la France dans ce combat contre les armes chimiques.

Bruno Le Maire qui a pris ces arrêtés a ainsi indiqué : «il faut assécher les différents canaux de financement que ce soit en matière de lutte contre le terrorisme ou de prolifération des armes de destruction massive. La lutte contre la prolifération d'armes chimiques nécessite une réponse immédiate et forte. Nous devons sanctionner et empêcher toute activité future aux entités et individus qui les permettent».

Les mesures prises par la France à titre national sont ainsi les premières à entrer dans le cadre de cette nouvelle initiative.

Source https://www.diplomatie.gouv.fr, le 4 avril 2018

Source : https://www.vie-publique.fr/discours/205379-communique-de-presse-conjoint-de-mm-jean-yves-le-drian-ministre-de-le